



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

AGENDA SOCIAL

Réunion du groupe de travail du 17 décembre 2014
portant sur l'examen professionnel d'inspecteur du travail (EPIT)

RAPPEL

Le 9 juillet 2014, l'administration a mis en place l'ouverture de réunions de travail, dont les thématiques, principalement sur les dossiers « travail et l'emploi », doivent constituer l'architecture de « l'agenda social » exprimé et voulu par le ministre lors du dernier CTM avec les organisations syndicales ministérielles représentatives, sans oublier les problématiques liées au dialogue social.

Pour mémoire :

<http://itefa.unsa.org/?Les-informations-du-scribe-agenda>

Cette réunion sur l'EPIT était le prolongement des discussions émanant de la réunion du 17 septembre dernier.

Etaient présents à cette réunion du mercredi 17 décembre 2014 :

- **Administration :**

Le directeur des ressources humaines, la sous directrice au pilotage des ressources, du droit du personnel et du dialogue social avec des personnels des bureaux du recrutement, de la formation et de l'animation du dialogue social, le directeur de l'INTEFP, la DGEFP et la DGT.

- **Organisations syndicales :**

Les représentants de l'**UNSA ITEFA**, du SYNTEF CFDT, de FO et du SNUTEFE/FSU.

Monsieur BLONDEL ouvre la réunion en précisant que le Plan de transformation d'emplois de contrôleurs du travail devrait se poursuivre sur 7 ans et que le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a fait une déclaration dans ce sens lors de la remise des cartes professionnelles des IET début décembre.

L'UNSA ITEFA a rappelé, une fois encore, sa revendication d'intégrer tous les contrôleurs du travail sur la mandature : soit 2017.



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

En effet, dans le contexte de réorganisation des services, il est primordial que cette période soit la plus courte possible avec en corollaire la prise en compte de la situation des agents des pôles, emploi, formation professionnelle, fonction supports (dont l'informatique) : ces derniers ne doivent pas être ignorés et mis « à la marge des services », avec comme seule perspective d'évolution, l'obligation de rejoindre les unités de contrôle.

L'**UNSA ITEFA** a rappelé régulièrement en CAP des contrôleurs du travail, en CTM, au cabinet du ministre, que la promotion des contrôleurs du travail ne devrait pas être uniquement par option une affectation en « section d'inspection » : effectivement, certains services perdent une culture spécifique sur des domaines de compétences indispensables par les phénomènes croisés de baisse des effectifs et de promotions des collègues. Ils se trouvent donc en difficulté pour mener à bien leur mission de service public (Pôle 3^E dont les SRC, Fonctions support dont l'informatique).

Cette « mise à l'écart » ressentie par beaucoup nie la technicité et les compétences acquises dans que ces collègues ont développées dans les services tout au long de leur carrière et de leurs parcours.

Elle a souligné également que cette poursuite de transformation d'emplois intègre le fait que l'effectif de ce corps va décroître très rapidement par :

- les départs massifs en retraite des collègues dans les 5 prochaines années.

Au terme du plan de transformation d'emplois, la question du « devenir des collègues », qui n'auraient pas intégré le corps de l'inspection du travail, doit être prise en compte. Une disposition spécifique s'impose et une réflexion doit être menée pour trouver une solution.

Liste d'aptitude d'inspecteur du travail

La liste d'aptitude au grade d'inspecteur du travail doit être plus large, car 15 postes en 2015 ne répondent pas aux attentes des CT bien qu'un effort particulier ait été fait pour permettre à des services hors inspection voir leurs personnels promus, (SRC et informatique notamment).

L'**UNSA ITEFA** réitère sa demande de voir « activée » la clause de sauvegarde.

EPIT, concours ou examen professionnel ?

L'administration réaffirme que l'EPIT est un concours et que l'organisation de cette épreuve pose de nombreuses questions, notamment sur les résultats de présélection.

L'administration a reconnu, ce que l'**UNSA ITEFA** dénonce fermement :

La déstabilisation pour un CT de voir son dossier, résumant un parcours professionnel sur une durée de 15, 20, ou 25 ans de pratique professionnelle, rejeté.

Aussi, le fait que « l'admissibilité » se fasse sur le dossier RAEP de l'agent, même « anonymisé », induit une incompréhension d'être retenu une année et refusé l'année suivante au gré de la décision



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

d'un jury différent. Il ressort qu'au delà du ressentiment d'échec, c'est une remise en cause douloureuse, qui a des retentissements dans la vie professionnelle.

Propositions de l'administration

Pour prendre en compte ce qui précède, l'EPIT 2015 serait organisé selon les 2 hypothèses suivantes :

→Hypothèse n°1

- Suppression de la phase de présélection sur le dossier RAEP ;
- *Tous les candidats passent l'oral de 30 mn*, avec en appui à l'entretien, le dossier RAEP selon le même format, mais toujours non noté.

L'ouverture de l'épreuve serait prévue en octobre 2015, et l'entrée en formation en décembre 2015.

→Hypothèse n°2

- Remplacement de la phase de présélection des dossiers par une épreuve écrite :

Questionnaire à Réponses Courtes (QRC) destinés à vérifier, au choix du candidat, les connaissances sur les missions et l'exercice des métiers de contrôleur du travail (épreuve limitée à 2 heures, 5 à 6 questions maximum, questions obligatoires ou à options en fonction du domaine d'appartenance des candidats.

- Importance de l'écrit pour l'accès à un concours de catégorie A ;
- Simplification de la phase d'admissibilité (surtout en cas de mise en place d'une épreuve de type QRC) ;
- Maintien d'un jury pour l'admission.
- Mise en œuvre possible : compte tenu des besoins de préparation (formations organisées par l'INTEFP) et des délais d'information des candidats l'épreuve ne peut être modifiée qu'à partir de l'année 2016.

L'UNSA ITEFA a écarté l'hypothèse n°2 : d'une part, le QRC pose une discrimination possible par le choix thématique des questionnaires proposés et d'autre part, le report de l'organisation de l'EPIT dans le courant de l'année 2016 paraît bien lointain, **ce qui impliquerait un EPIT 2015 avec les mêmes « incompréhensions » que 2013 et 2014.**

Lors de la discussion qui s'est engagée, les OS présentes constatent dans leur grande majorité que l'hypothèse n°1 permet à chaque contrôleur du travail, avec en appui son dossier RAEP, d'être entendu par le jury pendant 30 mn.



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

Ce dernier aura préalablement reçu et étudié les dossiers RAEP.

« L'administration a rappelé que le jury est dans la recherche de candidats qui, par leur savoir faire et leur savoir être acquis tout au long de leur parcours professionnel, sont en capacité d'exercer des missions et des fonctions d'agent de catégorie A et s'y projettent.

La formation :

Pour finaliser l'hypothèse n°1, il appartient à l'administration d'ajuster les offres de formation à un exercice différent, ce d'autant plus que la prochaine session verrait uniquement l'oral avec en appui le dossier RAEP, non noté.

La formation se déclinerait ainsi :

- *Pour la rédaction du dossier RAEP : une formation de deux jours, comme précédemment, serait maintenue pour les agents le remplissant pour la première fois et une journée pour ceux ayant déjà participé à cette formation.*
- *Pour l'oral : une formation idoine serait mise en place mais son format n'ait pas encore été déterminé.*

Pour l'UNSA ITEFA, cette préparation doit être la plus proche possible de ce que le candidat se verra imposé lors de l'entretien.

En conclusion de cette réunion, l'administration rappelle qu'elle doit désormais se rapprocher de la DGAFP pour avoir son accord sur la transformation de cet examen professionnel (hypothèse n°1 finaliser règlementairement).

